Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE POINTE A PITRE
16 RUE DUGOMMIER
97164 POINTE-A-PITRE
TEL. 05 90 89.69.51

MME FALEME DIANE
46 les Belles Vues de Convenance
Conexau
97122 Baie-Mahault

V/REF :
N/REF : 2016 B 1037 / 2019-A-5677

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Pointe à Pitre certifie qu'il a reçu le 28/06/2019, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 15/04/2019

Statuts mis à jour
- Adjonction d'activité(s)

Concernant la société

AB-2L
Société par actions simplifiée
La Retraite
97122 Baie-Mahault

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-5677 le 28/06/2019

R.C.S. POINTE A PITRE TMC 821 674 256 (2016 B 1037)

Fait à POINTE A PITRE le 28/06/2019,

LE GREFFIER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE POINTE-A-PITRE (Guadeloupe)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AB-2L

Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : La Retraite- 97122 BAIE-MAHAULT
821 674 256 RCS de POINTE A PITRE

Mise à jour des statuts suite à l'AGE
en date du 15 Avril 2019

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a été pris acte de modifier l'objet social. L'article 2 des statuts est rédigé ainsi :

ARTICLE 2 - OBJET

« La société a pour objet: toutes prestations de conseils, d'assistance et d'expertise dans le domaine de l'immobilier et de toutes activités connexes.
L'acquisition de terrains et de biens immobiliers en vue de réaliser une promotion immobilière.
L'activité de Gestion et Administration d'entreprise »

Le reste de l'article est inchangé.

M. Philippe LABORDA	**Mme Corinne DOMENECH épouse LABORDA**

AB-2L

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : La Retraite – 97122 BAIE -MAHAULT
821 674 256 RCS de POINTE A PITRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15/04/2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze Avril à huit heures,

- Monsieur **Philippe LABORDA,** demeurant à La Retraite – 97122 Baie-Mahault, propriétaire de six mille actions en pleine propriété de 0,1 Euros chacune composant le capital social,
- Madame **Corinne DOMENECH**, épouse LABORDA demeurant à La Retraite – 97122 Baie-Mahault, propriétaire de quatre mille actions en pleine propriété de 0,1 Euros chacune composant le capital social,

Associés de la société AB-2L

En ce jour, agissant en leur qualité d'associés, ont pris les décisions suivantes :

- Modification de l'objet social *(1ème résolution)*
- Modification corrélative des statuts *(2ème résolution)*
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités *(3ème résolution)*

Première résolution :

Les associés, Monsieur Philippe LABORDA, et Madame Corinne DOMENECH décident de modifier l'objet social de la société pour y ajouter :
« l'activité de Gestion et Administration d'entreprise ».

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée décide par conséquent que l'article 2 des statuts relatif à l'objet social est rédigé ainsi :
« La société a pour objet social La Société a pour objet : toutes prestations de conseils, d'assistance et d'expertise dans le domaine de l'immobilier et de toutes activités connexes.
L'acquisition de terrains et de biens immobiliers en vue de réaliser une promotion immobilière.

L'activité de Gestion et Administration d'entreprise »
Le reste de l'article est inchangé.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité

Troisième résolution :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par les associés et consigné sur le registre de ses décisions.

Signature des associés

M. Philippe LABORDA	**Mme Corinne DOMENECH épouse LABORDA**